



ACHETEUR 1 / PAR

---

---

---

---

---

nom, adresse, téléphone et courriel de l'acheteur 1

ACHETEUR 2 / PAR

---

---

---

---

---

nom, adresse, téléphone et courriel de l'acheteur 2



ci-dessous collectivement nommés « acheteur »

VENDEUR 1 / PAR

---

---

---

---

---

nom, adresse, téléphone et courriel du vendeur 1

VENDEUR 2 / PAR

---

---

---

---

---

nom, adresse, téléphone et courriel du vendeur 2



ci-dessous collectivement nommés « vendeur »

Cet avis est à remplir par le vendeur **seulement** lorsqu'une promesse d'achat entre le vendeur et l'acheteur prévoit que le vendeur peut continuer à offrir en vente sa propriété **et** que le vendeur a conclu une autre promesse d'achat avec un nouvel acheteur (dont toutes les conditions sont réalisées).

Le vendeur doit alors transmettre cet avis à l'acheteur de façon à obtenir une preuve du moment de la réception de cet avis par l'acheteur.

Exemples : faire signer un accusé de réception à l'acheteur, utiliser le courrier recommandé, engager un huissier.

► 1 · AVIS

1.1. L'acheteur et le vendeur ont signé une promesse d'achat conditionnelle qui concerne l'immeuble suivant :

Adresse :

---

---

Désignation cadastrale (numéro de lot) : \_\_\_\_\_

Dimensions (si l'information est disponible) \_\_\_\_\_



**1.2.** Le vendeur déclare avoir conclu une autre promesse d'achat avec un nouvel acheteur dont toutes les conditions, le cas échéant, ont été remplies.

---

**1.3.** En conséquence, le vendeur sert à l'acheteur le présent avis conformément à la clause de soixante-douze (72) heures contenues au paragraphe 4.8 de la promesse d'achat entre l'acheteur et le vendeur.

---

**1.4.** L'acheteur dispose d'un délai de soixante-douze (72) heures, à partir de la réception du présent avis, pour informer le vendeur par écrit de l'option choisie entre :

**A /** Annuler toutes les conditions de la promesse d'achat qui ne sont pas encore réalisées et remettre au vendeur, avec sa réponse au présent avis, la preuve qu'il dispose des fonds nécessaires pour l'achat de l'immeuble; ou

**B /** Annuler la promesse d'achat.

À défaut par l'acheteur de transmettre sa réponse écrite au vendeur dans le délai de soixante-douze (72) heures, la promesse d'achat deviendra nulle et non avenue.

## ▶ 2 · SIGNATURES

---

**2.1.** Le vendeur a signé le présent avis en deux (2) exemplaires à [REDACTED] (Québec), le [REDACTED], à [REDACTED].

x \_\_\_\_\_

Nom de l'acheteur 1

x \_\_\_\_\_

Nom de l'acheteur 2

x \_\_\_\_\_

Nom du témoin



**2.2.** L'acheteur reconnaît avoir lu et compris le présent document et en avoir reçu copie.

Signé en deux (2) exemplaires à \_\_\_\_\_ (Québec), le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

x \_\_\_\_\_

Nom du vendeur 1

x \_\_\_\_\_

Nom du vendeur 2

x \_\_\_\_\_

Nom du témoin